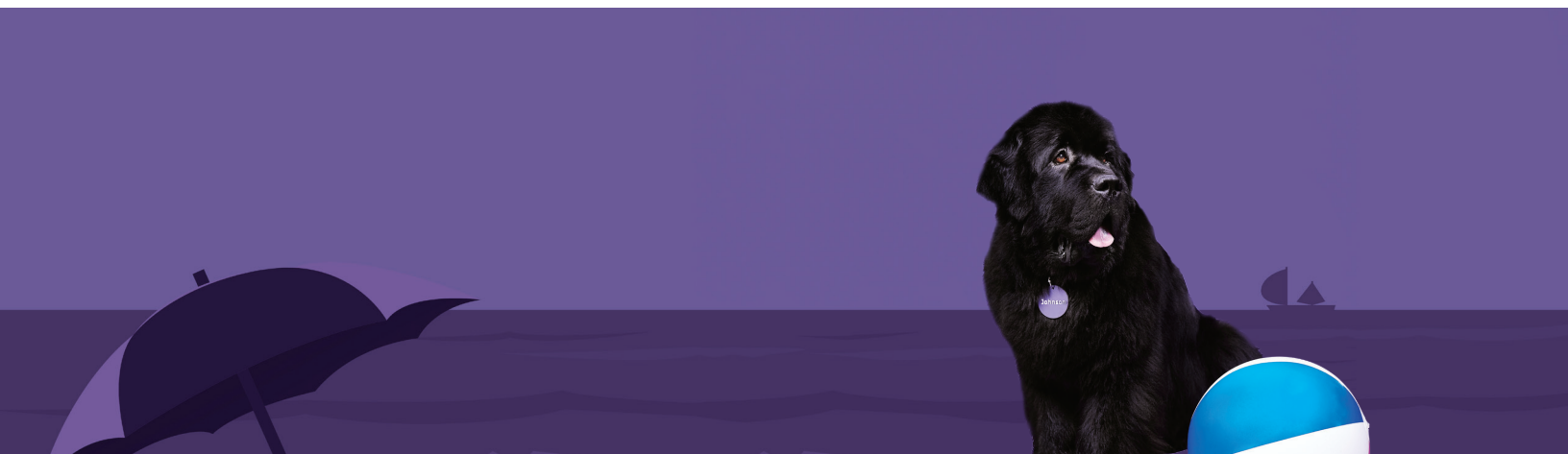




Cher membre de l'ACEP,

Si vous voyagez, votre association a négocié quelque chose de génial pour vous. Nous sommes très heureux de vous présenter Johnson Assurance, notre partenaire privilégié en matière d'assurance voyage. Nous sommes convaincus que les membres de l'ACEP seront parfaitement bien servis par Johnson qui souhaite commencer par vous offrir l'accès à l'assurance voyage MEDOC^{MD}. L'assurance voyage MEDOC^{MD} est un régime d'assurance voyage annuel qui prévoit une protection multivoyage et dont le coût est souvent moins élevé que celui exigé pour couvrir plusieurs voyages individuellement¹.

Membres de l'ACEP

- Admissibilité pour soins médicaux d'urgence jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$
- Protection pour un nombre illimité de voyages à l'intérieur du Canada
- Protection pour un nombre illimité de voyages hors Canada, d'une durée maximale de 17 ou de 35 jours chacun²
- Protection en cas d'annulation³, d'interruption et de retard de voyage allant jusqu'à 8 000 \$ par personne, par voyage
- Jusqu'à 1 500 \$ (3 000 \$ par famille) pour les bagages perdus, volés ou endommagés
- Offerte à tous indépendamment de l'âge et de l'état de santé⁴

Avec la protection sous-jacente du RSSFP

- Admissibilité pour soins médicaux d'urgence jusqu'à concurrence de 5 000 000 \$
- Protection pour un nombre illimité de voyages à l'intérieur du Canada
- Protection pour un nombre illimité de voyages hors Canada, d'une durée maximale de 40 jours chacun²
- Protection en cas d'annulation³, d'interruption et de retard de voyage allant jusqu'à 12 000 \$ par personne, par voyage
- Jusqu'à 1 500 \$ (3 000 \$ par famille) pour les bagages perdus, volés ou endommagés
- Offerte à tous indépendamment de l'âge et de l'état de santé⁴
- La coordination des garanties avec celles du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP)

Composez le 1 866 606-3362 pour en profiter.

Veillez à mentionner que vous êtes membre de l'ACEP, pour obtenir vos taux préférentiels.

Johnson.ca/travel-insurance

Johnson Assurance est un nom commercial de Johnson Inc. (« Johnson »), un intermédiaire d'assurance agréé qui fait affaire sous le nom de Services d'assurance Johnson en Colombie-Britannique. MEDOC^{MD} est une marque de commerce déposée de Johnson. Ce produit d'assurance est souscrit auprès de la Royal & Sun Alliance du Canada, société d'assurances (« RSA ») et administré par Johnson. Le régime d'assurance maladie provincial ou territorial pertinent doit être en vigueur. Les critères d'admissibilité, les modalités, les conditions, les restrictions et les exclusions qui s'appliquent aux garanties décrites sont précisés dans la police d'assurance. Le libellé de la police d'assurance prévaut. ¹JI et RSA sont des filiales apparentées. ²Selon une comparaison entre le modèle C du régime annuel multivoyage MEDOC et les régimes pour voyages uniques offrant des garanties comparables. ³La durée maximale de 17, 35 ou 40 jours s'applique à chaque voyage, qu'il s'agisse d'un voyage hors Canada ou hors de votre province de résidence. Reportez-vous à la police d'assurance pour les détails. ⁴Si votre assurance est déjà en vigueur, la garantie Annulation de voyage s'applique à compter du jour de la réservation de votre voyage. Lorsqu'un voyage est réservé avant que la garantie Annulation de voyage entre en vigueur, l'assurance pour ce voyage s'appliquera à compter de la date à laquelle la prime d'assurance est payée et la police d'assurance est émise. ⁵Une clause de stabilité médicale de 90 jours s'applique aux affections médicales antérieures au titre de l'option Santé standard du Régime complémentaire. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Composez le 1 866 606-3362 pour obtenir plus de renseignements.